

22 MAI 2018

## **Bpifrance déploie la nouvelle formule, plus incitative, de l'Assurance Prospection pour accompagner davantage d'entreprises à l'export**

**Paris, le 22 mai 2018 - La nouvelle formule de l'Assurance Prospection est désormais accessible à l'ensemble des PME et ETI françaises. Bpifrance mobilise son réseau pour inciter les entreprises à engager leur développement à l'international.**

La refonte de l'Assurance Prospection avait été annoncée par le Premier ministre Edouard Philippe le 23 février 2018 à Roubaix lors de la présentation de la stratégie nationale en matière de commerce extérieur. Bpifrance gère depuis le premier janvier 2017, au nom et pour le compte de l'Etat, les garanties publiques à l'export et œuvre pour diffuser les produits de l'Assurance Export auprès des TPE, PME et ETI. Avec cette nouvelle formule à la fois plus incitative et plus simple, Bpifrance vise une hausse d'au moins 30% du nombre de contrats cette année.

L'Assurance Prospection couvre les dépenses liées à la prospection de nouveaux marchés telles les déplacements à l'étranger, le recrutement et la formation de salariés ainsi que le financement d'études de marché ou de création d'un site internet. Grâce à sa formule redessinée, les entreprises assurées reçoivent désormais d'emblée une avance de trésorerie à hauteur de 50 % du budget de prospection pris en charge. L'entreprise ne rembourse cette avance qu'après une période de franchise de deux ans minimum, en fonction du chiffre d'affaires généré sur la zone. En cas d'échec, l'entreprise ne devra que 30% des sommes avancées. Pour plus de facilité et de rapidité, les demandes peuvent être remplies sur [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr) et sont examinées au sein de l'implantation régionale de Bpifrance la plus proche.

Pour Anne Guérin, directrice exécutive du Financement et du Réseau Bpifrance : « *L'Assurance Prospection plus simple et plus incitative va permettre d'accompagner davantage d'entrepreneurs vers l'export dans des conditions de mis en œuvre totalement adaptées à leurs contraintes. L'ensemble des chargés d'affaires est mobilisé pour déployer cette nouvelle offre sur tout le territoire et favoriser ainsi le développement des entreprises françaises sur de nouveaux marchés* ».

En 2017, seulement 124 060 entreprises ont exporté leurs biens et services. Si les TPE et PME représentent 95% en nombre, elles ne totalisent que 13% des montants. Elles constituent un maillon clef dans les efforts pour rééquilibrer la balance commerciale, déficitaire à hauteur de 62,3 milliards d'euros l'an dernier.

Or, d'après l'étude « *Vaincre la peur de l'international : les PME à la conquête du monde* » publiée par Bpifrance Le Lab en septembre 2017, la majorité des PME passent à côté des bénéfices d'une présence hors de France. L'international peut constituer un relais de croissance, mais est également un catalyseur d'innovation qui renforce l'attractivité de l'entreprise.

En complément des prêts et garanties, Bpifrance propose des formations (digitalisation, innovation, ainsi qu'un outil d'autodiagnostic en ligne, le Mondialomètre ...) et des missions export en partenariat avec Business France pour aider les PME à s'internationaliser.



### **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr) – [www.presse.bpifrance.fr](http://www.presse.bpifrance.fr) – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

### **Contacts presse :**

**Anne-Sophie de Faucigny**  
Tél : 01 41 79 99 10  
[as.defaucigny@bpifrance.fr](mailto:as.defaucigny@bpifrance.fr)

**Nathalie Police**  
Tél : 01 41 79 95 26  
[nathalie.police@bpifrance.fr](mailto:nathalie.police@bpifrance.fr)